

Intervention de Brice HORTEFEUX – Ministre délégué aux collectivités territoriales-

76^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2006

Scul le prononcé fait foi

Monsieur le Président Lebreton,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Permettez-moi de vous remercier de votre accueil et de vous dire le plaisir que j'ai à vous retrouver pour ce 76^{ème} congrès.

Vous ne m'en voudrez pas si j'emprunte, devant votre assemblée pluraliste, une formule célèbre à un auteur que vous ne manquerez pas de reconnaître... en vous disant qu'il faut que nous donnions un peu de temps au temps...

Donner du temps au temps, en la circonstance, cela veut dire trois choses :

1) prendre le temps de faire un bilan : celui des créations et des transferts de compétences engagés depuis 2001;

2) faire une pause, comme l'avait demandé le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et ainsi que le Premier ministre en a décidé le principe en ouvrant la Conférence nationale des finances publiques;

3) prendre le temps de la réflexion. J'ai en effet du mal à me résoudre à ce que les mois qui précèdent une élection présidentielle ne soient pas consacrés au débat, à l'échange de propositions, fussent-elles antagonistes.

*

I - Prendre le temps des bilans.

Depuis 2001, avec la création de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA), les départements ont connu, c'est une évidence, une très profonde mutation. Vos effectifs, vos budgets en sont une illustration évidente. Le Conseil général du Puy-de-Dôme, par exemple, verra son effectif passer de 1300 à près de 2600 en quelques trois années.

Je mesure pleinement ce que ces mutations ont pu avoir de lourd, de perturbant pour vos administrations.

Au nom du gouvernement, je veux rendre hommage aux départements pour la formidable capacité d'adaptation, de réactivité dont ils ont fait preuve au long de ces dernières années, avec la création de l'APA, la mise en œuvre de la décentralisation ou la mise en place de la loi sur le handicap.

Sans entrer ici dans un bilan exhaustif, qu'il serait trop tôt pour dresser, je voudrais revenir sur quelques dossiers saillants qui, s'ils ont pu être des sujets d'inquiétude, connaissent une évolution favorable.

1) Tout d'abord, les transferts dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales.

Les instances de dialogue et de concertation prévues par la loi - la Commission Consultative d'Evaluation des Charges (CCEC) et la Commission Nationale de Conciliation - ont fonctionné pleinement, comme un lieu de dialogue, d'échange, de contradiction qui ont permis de faire la lumière sur les conditions de transfert et de compensation à chaque fois que les départements et les régions en ont ressenti la nécessité.

Elles ont permis, au fur et à mesure que des questions ont été soulevées, d'y apporter des réponses, le plus souvent dans un sens favorable aux collectivités locales : je pense notamment aux différences de taux de cotisations ou à la question de la médecine préventive pour les personnels TOS.

Lorsqu'il y a eu divergence sur les modes de calcul (notamment pour le FSL, les CLIC, où la référence triennale posait question), le gouvernement a retenu une solution plus favorable que ne le prévoyait la loi acceptant ainsi un effort supplémentaire de 157 M€.

Au total, concernant les transferts prévus par la loi LRL, je peux réaffirmer devant vous que la compensation aura bien été intégrale, concomitante et contrôlée ainsi que nous y étions engagés.

Les récents éléments communiqués par le Ministre de l'Education nationale concernant le droit d'option des personnels TOS illustrent, si besoin en était, que la décentralisation n'est pas un sujet d'inquiétude pour les personnels concernés : au 31 août, c'est à dire au terme de 8 mois d'exercice du droit d'option, dans les départements, 28 % des 45 000 fonctionnaires concernés ont déjà fait connaître leur choix : 83 % ont choisi de rejoindre la fonction publique territoriale, 17 % seulement souhaitant conserver leur statut Etat.

Enfin, de nombreux autres transferts sont en cours, reposant sur une démarche conventionnelle (monuments historiques, infrastructures portuaires ou aéroportuaires).

Ils se sont engagés dans le dialogue, la concertation et je suis convaincu qu'ils déboucheront sur des dynamiques locales nouvelles renforçant vos projets territoriaux.

2 – Ensuite, la question du transfert du RMI.

Là aussi, au-delà de réactions à chaud, le temps qui passe nous montre que le bilan définitif de ce transfert ne sera sans doute pas celui que certains ont parfois dressé à l'envie.

Pour 2005, on a d'abord parlé d'un écart d'1 milliard d'euros. En réalité, à la lecture de vos comptes administratifs, il était de 840 millions d'euros.

Dès lors que seront répartis les 500 millions d'euros du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion, le delta ne sera plus, pour 2005, que de 340 millions d'euros.

Je sais que votre Secrétaire général - Michel BERSON - a salué hier l'effort du Premier ministre à travers ces 500 M€, je le remercie de cette reconnaissance.

340 millions d'euros, c'est à peu près 1,3 % de vos dépenses d'aide sociale. A ceux qui disent que "le compte n'y est pas", me permettez-vous de faire observer qu'on est loin, même très loin, de la contribution supplémentaire qu'un précédent gouvernement vous a amené à faire pour financer l'APA ?

Pour 2006, non seulement la contribution de fonds à hauteur de 500 M€ sera renouvelée mais qu'il me soit permis d'observer que les tendances ont commencé à s'inverser.

Après une hausse du nombre de Rmistes de 9,2 % en 2004 puis de 4,7 % en 2005, le premier trimestre 2006 a marqué un léger reflux du nombre de Rmistes : - 0,8 % par rapport au 31 décembre 2005. Même si le second semestre est globalement moins bon, c'est une tendance nouvelle.

Cette inversion de tendance va progressivement se traduire sur le volume de vos dépenses : c'est déjà le cas, sur les 8 premiers mois de l'année 2006, pour 6 départements qui ont effectivement vu leur dépense commencer à décroître par rapport aux huit premiers mois de 2005, notamment les Bouches-du-Rhône, la Savoie ou la Haute-Savoie.

L'amélioration de la situation économique et de l'emploi dans notre pays, mais aussi les initiatives que vous menez dans vos départements, ont sans doute, leur part dans cette amélioration.

3 – Enfin, nous ferons, à la fin de cette année, un premier bilan de la mise en œuvre de la loi sur le handicap.

Là encore, au nom du gouvernement, je veux rendre hommage à la réactivité avec laquelle vous avez mis en place les Maisons départementales du Handicap et rendu effectif le versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), malgré des difficultés de mise à disposition de personnel que nous nous attachons à résoudre.

Les remontées faites au cours des premiers trimestres 2006 permettent de penser que la PCH ne connaîtra pas une croissance du nombre de bénéficiaires aussi forte que celle de l'APA.

Seules 6 600 demandes ont été enregistrées au cours du premier trimestre 2006.

En résumé, les départements sont sur les trois premiers mois massivement bénéficiaires puisque vous avez reçu 114 millions d'euros d'acompte de la CNSA.

Il ne s'agit pour l'instant que de tendances, mais il semble que les prévisions alarmistes en matière de montée en charge de cette dépense semble assez largement contredites.

A terme, je vous l'accorde, la question du financement de nos politiques en direction des personnes handicapées ou des personnes âgées restent des sujets de réflexion.

Le rapport qui a été demandé à Gilles CARREZ, Président du Comité des Finances Locales, sur les conséquences pour les finances publiques du vieillissement atteste de la réalité de cette préoccupation.

4 – Au total, la situation financière des départements, considérée dans son ensemble, ne mérite aucun des qualificatifs excessifs qu'on a pu lui attribuer.

Elle est suivie avec attention par le gouvernement qui a dressé une analyse fine à partir des derniers comptes administratifs de 2004 et 2005.

Les départements continuent de bénéficier de recettes fiscales dynamiques : en 2005, le produit de vos impôts progresse de 7,3 %, certes sous l'effet des taux – en moyenne de + 4,3% pour les quatre taxes – mais aussi grâce à une progression des bases de 4 % tous impôts confondus.

En 2005, les droits de mutation à titre onéreux vous permettent de dégager à eux seuls 900 millions d'euros de produit supplémentaire par rapport à 2004.

Bien sûr, on trouvera toujours quelqu'un pour souligner la vulnérabilité de cette recette à la conjoncture : le résultat est toutefois qu'ils ont produit 2,7 Mds € supplémentaires en quatre ans.

Cela offre tout de même des marges de manœuvre, qui valent largement, à l'échelle de vos budgets, les 2 à 3 Mds € de recettes qu'attend le gouvernement !

